



LE BULLETIN CATHOLIQUE

DU DIOCÈSE DE MONTAUBAN

Abonnement : 7 Frs : Secrétariat de l'Evêché — Montauban
— C. C. P. 467.30 Toulouse —

Direction : M. le Ch. Roumagnac, Evêché - Montauban (T.-et-G.)

CHRONIQUE DU CONCILE.

TROISIEME LETTRE DE ROME.

Samedi, 12 Octobre,

Hier, 11 Octobre, était l'anniversaire de l'ouverture du Concile. Que de chemin parcouru, depuis la décision prise par Jean XXIII, avec un sens prophétique des besoins de notre époque !

« Ses paroles, disait Paul VI lui-même, résonnent encore à notre mémoire et à notre conscience pour tracer au Concile la route à parcourir et nous affranchir de toute hésitation ou lassitude qui nous guetterait sur le chemin difficile ».

Pour célébrer cet anniversaire et fêter la Maternité de la Sainte Vierge, le Pape a réuni les Evêques à Sainte-Marie Majeure. Cérémonie toute simple, prière de l'Evêque de Rome au milieu de ses frères et fils du monde entier.

LES TRAVAUX DU CONCILE : l'Episcopat.

Les 5 Congrégations Générales de cette semaine ont été consacrées à l'étude du Chapitre 2^e du Schéma de l'Eglise. Il traite spécialement de l'Episcopat : des Apôtres, des Evêques leurs successeurs, de la sacramentalité de l'Episcopat, des Prêtres et des Diacres, du Collège Episcopal, du ministère des Evêques sous ses diverses formes.

Trois questions ont été l'objet d'une étude plus approfondie et de confrontations plus poussées entre opinions diverses et parfois opposées. Ce sont la sacramentalité de l'Episcopat, la collégialité de l'Episcopat et le diocésanat. Dans un désordre, sans doute impossible à éviter, ces

questions ont été maintes fois soulevées au cours de 70 interventions de Cardinaux et d'Evêques. L'examen n'en est pas achevé. Il sera poursuivi Lundi prochain.

Les Experts.

Comme bien d'autres, ces questions requièrent souvent l'étude attentive à la fois du Nouveau Testament, des Pères et de l'Histoire de l'Eglise, de la théologie spéculative avec ses diverses écoles.

En ces matières, les Experts, qui sont des spécialistes ès-sciences religieuses, apportent une aide précieuse aux Pères du Concile. Par leurs informations documentées et précises, ils éclairent nos décisions de pasteurs.

Ainsi, toutes les Conférences Episcopales ont des réunions régulières pour entendre des exégètes ou des théologiens. Nous avons eu nous-mêmes, Evêques français, cette semaine, 2 Conférences de M. l'Abbé Colson sur la collégialité, et du Père Lécuyer sur la sacramentalité de l'Episcopat.

Difficultés.

Par ces sujets, nous nous trouvons au cœur des travaux du Concile. C'est là qu'il rejoint et continue le Premier Vatican, là aussi que naissent des difficultés réelles et que surgissent parfois des inquiétudes excessives concernant notamment la primauté du Souverain Pontificat. Un Cardinal français, dans son intervention, invitait opportunément les Pères à se libérer de toute crainte, parce que la crainte pourrait être un obstacle à la recherche de la vérité.

Si le Collège Apostolique se prolonge dans le Collège des Evêques et si la consécration Episcopale insère dans ce Collège l'Evêque, l'associant à la mission donnée au corps Episcopal, pour toute la terre, quelle est donc la nature de ce Collège ? Il ne diminue pas les prérogatives personnelles du Souverain Pontife; il n'est pas davantage le fruit d'une concession de sa part. Comment est-il voulu par le Christ Jésus ?

Les très nombreuses interventions, fatigantes parfois, ont permis un approfondissement et une maturation des questions. Elles ont fait émerger, sur divers points, des certitudes communes et elles aboutiront sans doute à des directives données à la Commission Théologique afin que, tenant compte des amendements, elle rédige des textes plus précis, notamment sur la nature du Collège Episcopal.

Diaconat.

La discussion sur la restauration du diaconat comme un ordre permanent, avec ou non le célibat, qui n'est pas achevée, révèle la grande diversité des situations selon les pays, expliquant dès lors des attitudes pastorales différentes.

Un Cardinal romain exclue formellement en toutes circonstances le diaconat sans le célibat : c'était bon, dit-il, dans l'Eglise primitive. Un Evêque africain le réclame avec non moins d'insistance : l'Eglise d'Afrique, dit-il, est à son premier siècle d'Histoire. Elle est véritablement l'Eglise primitive.

Presbytérat.

Mais au Schéma qui est entre nos mains il a été fait plusieurs fois le reproche d'être trop bref et trop incomplet sur les Prêtres. Dans leur souci de donner une doctrine de l'Episcopat, ses auteurs passent presque sous silence la théologie du Presbytérat.

Les Prêtres, a-t-on remarqué plusieurs fois, sont participants du sacerdoce du Christ par l'intermédiaire du sacerdoce des Evêques. Le sacrement de l'Ordre les fait ministres de la parole et de la Messe. L'Evêque est le Père des Prêtres, leur chef, et donc leur serviteur. Ils forment son conseil. Ils constituent avec lui un unique Presbyterium où ils sont ses collaborateurs dans la foi et dans la charité.

LITURGIE.

En matière de Liturgie, la quasi-unanimité des Pères du Concile continue de se manifester.

L'an dernier, de nombreux amendements avaient été apportés au Schéma de la Liturgie, et seuls ceux concernant le Præmium et le Chapitre I^{er}, principes généraux d'une restauration liturgique, avaient été votés définitivement. Il restait les amendements concernant 7 chapitres (réduits à 6).

Les amendements du deuxième Chapitre ont été soumis à nos votes. A cette fin, nous avons reçu un fascicule contenant les textes avant la correction et les textes corrigés avec l'explication des corrections apportées à la demande des Pères. Cette semaine, le vote s'est fait au cours des Congrégations générales, par paragraphe ou même par phrases, en 17 scrutins. Avec quelques différences dans le nombre des voix, tous les amendements ont été votés, le plus souvent à la quasi unanimité, quel-

quefois à une très forte majorité seulement. Le vote d'ensemble sur le Chapitre interviendra lundi.

Le Chapitre ainsi voté rendra donc définitives les décisions suivantes : une révision des rites, des prières, et des lectures d'Ecriture Sainte de la Messe est prescrite. L'usage de la langue vulgaire à la Messe est autorisé et sera réglementé par les Conférences Episcopales. La concélébration des Prêtres avec l'Evêque ou de Prêtres entre eux est autorisée certains jours, notamment le Jeudi-Saint. La communion sous les deux espèces l'est également en quelques rares circonstances.

Bien que définitives après le vote du Concile, aucune de ces décisions n'est applicable immédiatement. N'attendons donc ou ne réalisons aucune innovation.

QUELQUES NOTES BRÈVES ÉVOQUANT CE QUI M'A FRAPPÉ PARTICULIÈREMENT.

Le 7 Octobre, jour de la fête de Notre-Dame du Rosaire, la Messe du Concile a été célébrée par S. Exc. Mgr Théas. Lourdes a été à l'honneur. Nous en avons été heureux.

* * *

Des places nouvelles nous ont été données à Saint-Pierre. Je suis du côté gauche en entrant, sous la statue de Saint Ignace, à la hauteur du diable qui symbolise l'hérésie combattue par la Compagnie de Jésus; il mord son doigt désespérément. Le banc où je me trouve est le plus haut de la travée. Je le partage avec les Evêques d'Avila, en Espagne, de Conversano, en Italie, de Lugano, en Suisse, de Gonaires, en Haïti, et le Vicaire Apostolique de l'extrême nord-ouest, au Canada

Et voici pour votre éducation et la mienne. Je demande au Vicaire Apostolique du Grand Nord, qui est de souche française, s'il participe aux Conférences Episcopales des Evêques du Canada et je m'attire cette réponse : c'est trop loin. Il y a entre mon diocèse et Québec à peu près autant de distance que de Québec en Europe. Nous connaissons mal la géographie de l'Eglise.

* * *

Les laïcs auditeurs au Concile sont une douzaine (mais le symbole d'une présence immense). Ils sont silencieux aux Congrégations du Concile, mais peuvent participer aux Commissions s'ils y sont appelés. J'ai appris qu'ils avaient été déjà appelés à la Commission Conciliaire des Laïcs.

Et hier nous avons vu plusieurs d'entre eux communier à la Messe du Concile.

Ce fut un moment d'intense émotion. Avec eux, tous les fidèles du monde participaient à la Messe par la Communion, à côté de tous les Evêques gardiens de la foi.

* * *

Monseigneur Slipyi, Archevêque Ukrainien de Lwów, qui fut 18 ans prisonnier en U. R. S. S., participe à cette deuxième Session. Il avait demandé la parole jeudi, mais, pris d'émotion, il dut y renoncer. Il est intervenu hier, remerciant Dieu de sa miraculeuse présence au Concile, évoquant la fidélité de l'Eglise d'Ukraine au cours de son Histoire et donnant d'une façon extrêmement précise son opinion sur les discussions en cours.

Il a été l'objet d'une discrète ovation.

* * *

Je souhaite que cette Lettre vous invite tous à prier davantage encore pour le Concile et soit pour vous le témoignage de ma profonde affection.

† L. C.

**DANS LA PERSPECTIVE DU CONCILE :
LA JOURNÉE MISSIONNAIRE 1963.**

*Communiqué de S. Exc. Mgr de Provençères,
Président du Comité Episcopal
pour les Missions de l'extérieur*

La « Journée Missionnaire » se déroulera, cette année, pendant la seconde session du Concile. Vos évêques, unis à ceux du monde entier, seront rassemblés, sous l'autorité du successeur de Pierre, afin de pourvoir aux besoins et aux intérêts de l'Eglise universelle en notre temps. La perspective fondamentale de leurs travaux ne sera-t-elle pas de répondre à l'ordre du Seigneur : « Allez par le monde entier, proclamez l'Evangile à toute la création ». (Rom., 16, 18) ?

La mission d'Evangélisation du monde, confiée à l'Eglise par le Christ, est loin d'être achevée. Vos évêques en prennent davantage conscience dans la salle conciliaire où sont représentées toutes les nations, mais où retentit toujours la parole de Jésus : « J'ai d'autres brebis qui ne sont pas de cette bergerie ». (Jean, 10, 16). Et le devoir missionnaire s'impose à eux comme un aspect essentiel de leur charge.